

Aux médias

Fribourg, le 16 juin 2025

Rétrospective ECPF 2024 : nouvelle organisation et finalisation de nombreux projets

L'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) progresse à un rythme soutenu dans sa mission de favoriser l'implantation et le développement des entreprises, par la mise à leur disposition d'une offre de terrains et de bâtiments à même de répondre efficacement à leurs besoins. Sur les deux principaux sites qu'il gère à St.-Aubin et Romont, l'ECPF accueille aujourd'hui quelque 35 entreprises, regroupant plus de 230 emplois. Avec le troisième site situé à Marly, les investissements se sont élevés à 13,7 millions de francs l'an passé, et à plus de 56 millions de francs depuis la création de l'établissement en 2020. Les investissements réalisés et annoncés sur les sites par les entreprises privées s'élèvent, quant à eux, à quelque 650 millions de francs, pour plus de 800 emplois encore à venir. Sur le plan comptable, l'ECPF boucle l'exercice avec une perte de Fr. 461'000 francs au lieu des 1,3 millions budgétés pour 2024. L'objectif reste d'atteindre rapidement l'équilibre financier, pour assurer la pérennité de l'ECPF. Selon Olivier Curty, la nouvelle équipe sous la Direction d'André Schoenenweid, a repris le flambeau avec beaucoup d'énergie et compétence.

Projets importants sur les rails

Concernant les projets, l'ECPF a déposé le 5 juillet 2024 les demandes de permis pour les projets d'infrastructures mutualisées pour le site d'AgriCo. A la Maillarde à Romont, la transformation de deux halles se termine et les premières activités de production de la société Rolex sont en cours. La rénovation complète du restaurant du site a été effectuée avec la transformation de la cuisine pour l'année 2025. Le contrat de contracting avec Groupe E, signé en avril 2024, est un élément décisif pour développer les énergies renouvelables sur le site.

Quant aux terrains Au Pré-aux-Moines, l'ECPF a lancé les études préliminaires de faisabilité et développement. Cette mise en valeur de ces terrains stratégiques en zone d'activités dépend également des projets connexes tels que la revitalisation de la Gérine, de l'ERE (Espace Réserve aux Eaux) et de la liaison Marly-Matran. Ces études impliquent nos partenaires de l'Etat et de la commune de Marly.

Objectifs ambitieux

La mission de l'ECPF, créé en 2020, est de promouvoir le développement économique et la création d'emplois en valorisant des sites industriels et agroalimentaires tout en respectant les principes de durabilité. Le 2^{ème} mandat de prestations signé en 2024, et portant jusqu'en 2028, ouvre désormais la porte à des emprunts hypothécaires pour poursuivre le très dynamique développement des sites de la Maillarde et de AgriCo. A ce sujet, le Conseil d'Etat prévoit de solliciter encore cette année le Grand Conseil avec une demande de modification légale de la LPFA, et une demande de cautionnement afin de remplir les conditions imposées par le marché des emprunts.

L'arrivée d'un nouveau directeur le 1^{er} mai 2024 en la personne d'André Schoenenweid, rompu à la direction de grands projets notamment auprès de l'EPFL, a également marqué l'année sous revue. Les changements au sein du personnel ont permis l'engagement de spécialistes dans les domaines de la finance, de la planification et construction, en vue d'augmenter l'efficacité et la rapidité des développements attendus sur les trois sites.

Les processus internes et la recherche d'économicité avec la mise en place d'un logiciel Immob10 ont nettement amélioré la gestion. La planification, la gestion des finances, le contrôle des baux à loyer, l'analyse détaillée des dépenses et des contrats ont été renforcés.

La participation de l'ECPF dans des comités de pilotages ou dans des jurys, ainsi que l'appui aux activités régionales, lui permettent de faire bénéficier de nombreux projets de son expérience et de ses compétences.

L'ECPF termine avec une perte de Fr 461'000 francs au lieu de Fr. 1,3 millions budgétés pour 2024. Cette différence s'explique aussi par des revenus extraordinaires provenant de la vente des installations énergétiques de la Maillarde. Les revenus de location atteignent 1,9 millions. Les investissements se sont élevés à Fr. 13,9 millions financés entièrement par le Fonds de politique foncière active qui sera épuisé à la fin de cette année.

Le développement des trois sites demandera à terme des investissements conséquents en complément de la dotation du fonds financé par l'Etat. Comme prévu par le Grand Conseil dans la Loi (LPFA), l'ECPF financera ses futurs investissements par ses propres revenus et des prêts de tiers. Le deuxième mandat de prestation pour la période 2024 – 2028, que le Conseil d'Etat a adopté en 2024 à l'attention de l'ECPF, précise la manière de procéder et la recherche de nouveaux fonds tiers est en préparation auprès des établissements bancaires.

AgriCo, projet complexe et multifacette

Le site AgriCo avec ses 27 ha de zones d'activités dédiés au secteur agroalimentaire et à la biomasse accueille déjà une trentaine d'entreprises pour quelque 120 emplois. En mars 2024, l'ECPF a réceptionné les bâtiments rénovés n°1710 et n°1720 permettant par exemple l'installation des sociétés SQTS et Maison Amarella avec plus de 120 emplois. Le potentiel est d'atteindre 660 emplois d'ici 2028-2029. Les investissements planifiés se montent à environ 80 millions de francs.

Au début juillet 2024, l'ECPF a déposé en un temps record, les mises à l'enquête pour l'ensemble des infrastructures mutualisées du site, touchant la mobilité, les énergies, l'alimentation en eau potable et le traitement de l'eau. « *Ces infrastructures mutualisées sont exemplaires dans leur conception, avec un souci particulier apporté au respect de l'environnement. Leurs réalisations sont d'ailleurs très attendues par toute la région de la Broye, tant vaudoise que fribourgeoise. Ces projets sont aussi le résultat d'une très bonne collaboration avec les acteurs cantonaux et communaux* » précise Olivier Curty. Les travaux du nouveau bâtiment de service et du bâtiment agricole ont débuté en juillet 2024 et se sont terminés début de l'année 2025.

2024, année charnière pour site de la Maillarde

Le site de la Maillarde à Romont a connu une année charnière en 2024 avec la réalisation des travaux de transformation des deux halles industrielles permettant d'accueillir les activités de production de la société Rolex dès le printemps 2025. L'objectif est de passer de 110 emplois en 2024 à 300 emplois d'ici 2026.

Le restaurant et sa cuisine professionnelle, qui ne correspondaient plus aux normes actuelles, ont été entièrement rénovés. Un contrat de contracting a été signé avec Groupe E pour développer des énergies thermiques et électriques entièrement renouvelables. Des installations de froid pour les processus de production et de froid climatique seront à disposition des entreprises du site.

Des études de développement économique et d'aménagement de la zone ont été lancées en 2024 pour souligner le potentiel d'expansion du site et permettre une densification, avec à la clé un très fort potentiel d'emplois. « L'objectif est ambitieux car la Maillarde est un site très attractif et nous mettrons les moyens pour y arriver » souligne André Schoenenweid.

Pré-aux-Moines, lancement des études

En automne 2024, l'ECPF a décidé de lancer les études préliminaires pour la mise en valeur de ses terrains stratégiques figurant dans le plan d'agglomération PA5. Une étroite collaboration avec la commune de Marly a permis les premiers échanges en vue de définir une stratégie de développement du site et une coordination avec les différents projets connexes tels que la liaison Marly-Matran, la revitalisation de la Gérine, l'ERE et les infrastructures de mobilité.

Contacts

—

Olivier Curty, Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, T +41 26 305 24 00

André Schoenenweid, Directeur de l'ECPF, T +41 79 230 60 83